Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Schneuwly André / Garghentini Python Giovanna 2020-CE-222
« Fondation Espace Thérapeutique » - Comment se porte cette fondation et quelles sont ses perspectives d'avenir ?

I. Question

La « Fondation Espace Thérapeutique » a été créée en 1996 dans le but d'offrir aux enfants et aux jeunes avec des troubles psychiques un accompagnement semi-stationnaire. La Direction de la santé et des affaires sociales était à l'origine du mandat. L'offre de prestations comprend l'enseignement ainsi qu'un accompagnement éducatif, thérapeutique et médical. L'engagement du personnel nécessaire se fait dès lors en fonction de ces prestations.

Dans l'unité francophone, l'offre s'adresse aux enfants et jeunes âgé-e-s de 5 à 16 ans et dans le l'unité germanophone, elle concerne des enfants de 5 à 12 ans. Il n'existe toujours pas d'offre de prestations pour des jeunes germanophones âgés de 13 à 16 ans, bien que les besoins soient avérés depuis longtemps (cf. Question Stempfel/Schneuwly du 14 octobre 2015). Cette situation, qui perdure, est insatisfaisante. Les cliniques de jours se situent à deux endroits distincts, séparés en fonction de la langue.

Se posent dès lors les questions suivantes :

1. Le mandat de la fondation « Espace Thérapeutique » a-t-il été récemment modifié / étendu par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), en concertation avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), que ce soit de manière globale ou pour élargir l'offre de prestations en langue allemande ?
2. Existe-t-il des projets d'agrandissement ou est-il prévu de regrouper les deux unités sur un seul et même site ?
3. Il n'existe pas de site Internet. Les responsables pédagogiques ou les professionnel-le-s intéressés ne trouvent aucune information relative à l'offre de prestations sur Internet. Cela est-il conforme à l'air du temps ?
4. Comment fonctionne la collaboration entre le Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM/FNPG) et la Tagesklinik, l'unité germanophone ?
5. Les parents et les directions d'école, le corps enseignant, les thérapeutes sont-ils satisfaits de l'offre ? Y a-t-il déjà eu des enquêtes ?
6. Nous lisons dans le rapport d'activité 2019 du CTJ qu'il y a eu des malentendus que ce soit avec la DSAS et la DICS ou avec le RFSM. Est-ce que le travail fait, auprès des enfants et des jeunes, souffre de ces dissensions ou manque de collaboration ? Est-ce que ces incompréhensions peuvent mettre en péril l'encadrement des personnes suivies ?

7. Les différences de point de vue entre le CTJ et le RFSM sur la collaboration concernant certain-e-s patient-e-s notifiées dans le rapport d'activité 2019 sont inquiétantes. Est-ce que la DSAS et la DICS en sont au courant. Ces deux services peuvent-ils nous assurer que les patient-e-s sont encadré-e-s correctement au CTJ ?

11 novembre 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

La fondation « Espace thérapeutique » a été créée pour offrir un accueil en hôpital de jour aux enfants et jeunes fribourgeois présentant des difficultés psychiques importantes. Cette offre de prestations visait à pallier l'absence d'une telle offre de prestations au sein de l'hôpital psychiatrique de Marsens.

1. *Le mandat de la fondation « Espace Thérapeutique » a-t-il été récemment modifié / étendu par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), en concertation avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), que ce soit de manière globale ou pour élargir l'offre de prestations en langue allemande ?*

Le mandat de la fondation « Espace Thérapeutique » n'a pas été modifié ces dernières années. Le Centre thérapeutique de jour (CTJ) offre toujours 18 places pour des enfants et jeunes de 4 à 16 ans, dont 6 places pour les jeunes de 13 à 16 ans. Quant à la Tagesklinik (TK), elle dispose de 10 places pouvant accueillir des enfants de 4 à 12 ans. Seules les dotations ont quelque peu évolué (+ 0.28 EPT pour le poste de médecin).

Dans sa réponse à la question Stempfel/Schneuwly 2015-CE-273, le Conseil d'Etat avait proposé que la « *Fondation étudie, avec la collaboration des Services de l'Etat, la possibilité d'adapter son offre de prestations afin de permettre aux jeunes de 12 à 16 ans de suivre une scolarité dans les deux langues, sans nécessiter pour autant de nouvelle construction et/ou une importante augmentation de dotation* ». Durant les années 2017 et 2018, les services de la DSAS ont discuté avec la direction de la TK de la possibilité de mettre sur pied un projet pilote permettant d'accueillir 3 à 5 jeunes germanophones âgés de 13 à 16 ans, en synergie étroite avec la structure existante. Toutefois, le projet présenté par la direction de TK a été abandonné en raison de son coût et du manque de transparence concernant les besoins réels permettant de justifier le démarrage d'un tel projet.

Ne pouvant se fonder sur des besoins avérés pour proposer le démarrage d'un projet pilote pour les adolescents et adolescentes de langue allemande, la Direction de la santé et des affaires sociales a invité fin août 2018 le Conseil de fondation à établir une analyse globale des besoins à couvrir ces prochaines années pour la population francophone et germanophone du canton, et cela en collaboration avec les partenaires du CTJ et de la TK. A la suite de cette séance, un groupe de travail réunissant une partie des acteurs partenaires a été convoqué par la Direction du CTJ, mais les travaux de ce groupe n'ont abouti ni à un état de la situation ni à une vue d'ensemble des besoins en matière de prestations en faveur des enfants et adolescents et adolescentes souffrant de troubles psychiatriques.

Les Services de la DICS et de la DSAS ont dès lors proposé que l'Etat se charge de piloter les travaux visant à établir ces besoins. En raison de la pandémie, ces travaux n'ont toutefois pas encore pu débuter. Ils devraient pouvoir être lancés dans le courant de l'année 2021.

2. *Existe-t-il des projets d'agrandissement ou est-il prévu de regrouper les deux unités sur un seul et même site ?*

Un élargissement des prestations de la TK aux adolescents et adolescentes germanophones devrait être envisagé, mais au vu du nombre restreint de jeunes qui semblent être concernés, il est important que des synergies puissent être développées entre le CTJ et la TK. Il est donc envisageable que ces deux cliniques de jour soient réunies sur un même site. Des discussions ont commencé en ce sens au printemps 2020 et deux séances ont déjà eu lieu entre les responsables de la Fondation et le Service de la prévoyance sociale (SPS).

3. *Il n'existe pas de site INTERNET. Les responsables pédagogiques ou les professionnel-le-s intéressés ne trouvent aucune information relative à l'offre de prestations sur INTERNET. Cela est-il conforme à l'air du temps ?*

Tout en reconnaissant l'utilité d'un site INTERNET pour la communication et pour la visibilité des prestations offertes, le Conseil d'Etat rappelle qu'il n'est pas sa compétence d'imposer à une fondation des outils de communication.

4. *Comment fonctionne la collaboration entre le Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM/FNPG) et la Tagesklinik, l'unité germanophone ?*

Une collaboration structurelle avait été mise en place avec l'engagement à 20 % par la TK d'une médecin cadre de ce secteur du RFSM. Cette collaboration a toutefois été interrompue en début d'année 2020, en raison du départ de cette médecin du RFSM ; celle-ci a toutefois continué son activité à la TK à titre privé.

5. *Les parents et les directions d'école, le corps enseignant, les thérapeutes sont-ils satisfaits de l'offre ? Y a-t-il déjà eu des enquêtes ?*

Une enquête de la DICS a été réalisée en novembre 2020 auprès des directions d'écoles ordinaires et spécialisées (env. 70 % de participation sur 106 établissements francophones et 87 % du côté alémanique sur 31 établissements). N'ayant pas annoncé d'élèves au cours de ces cinq dernières années, la moitié des directions d'établissement n'était pas directement concernée.

Parmi celles concernées par des annonces d'élèves lors de ces 5 dernières années, les résultats obtenus montrent que l'information autour des offres proposées par la fondation est considérée comme insuffisante.

Le taux de satisfaction concernant les prestations proposées par la fondation génère des réponses partagées : en résumé, on peut relever que la moitié des directions est insatisfaite et l'autre moitié plutôt satisfaite. Du côté francophone, l'enquête relève le souhait que les délais d'attente et le temps de traitement soient optimisés. Dans la partie germanophone, les directions d'écoles se disent satisfaites de la vitesse de traitement des demandes car il n'y a pas de temps d'attente. Par ailleurs les directions d'écoles relèvent l'absence de place pour des adolescent-e-s germanophones dans le canton. Ces jeunes doivent dès lors être pris en charge par une structure bernoise au sein de laquelle l'obtention d'une place est conditionnée à l'occupation prioritaire par des jeunes bernois-e-s.

De manière générale, une majorité des directions d'écoles relève le manque de communication durant la prise en charge de l'élève et dans la préparation de son retour au sein de leur établissement.

Le Conseil d'Etat tient à relever que les inspecteurs et inspectrices scolaires et spécialisé-e-s ont des contacts réguliers avec les directions. Dans la partie germanophone, l'inspectorat spécialisé coordonne avec la direction de la TK l'entrée et la sortie des élèves de l'institution. Dans la partie francophone, chaque inspecteur ou inspectrice coordonne en fonction de son arrondissement les entrée et sorties avec le CTJ et la ou les directions d'école concernée(s), l'élève pouvant rejoindre parfois une autre école ou une autre classe après une prise en charge par le CTJ.

Il est aussi important de noter que les directions du CTJ et de la TK relèvent que les collaborations avec les services de l'enseignement obligatoire sont de qualité et que la meilleure solution a toujours été recherchée en commun pour chaque élève. La DICS relève que les relations entretenues entre les deux parties sont bénéfiques aux élèves, même si le sondage cité ci-dessus montre un potentiel d'amélioration en termes de communication entre le CTJ/TK et les directions d'établissement.

6. *Nous lisons dans le rapport d'activité 2019 du CTJ qu'il y a eu des malentendus que ce soit avec la DSAS et la DICS ou avec le RFSM. Est-ce que le travail fait, auprès des enfants et des jeunes, souffre de ces dissensions ou manque de collaboration ? Est-ce que ces incompréhensions peuvent mettre en péril l'encadrement des personnes suivies ?*
7. *Les différences de point de vue entre le CTJ et le RFSM sur la collaboration concernant certain-e-s patient-e-s notifiées dans le rapport d'activité 2019 sont inquiétantes. Est-ce que la DSAS et la DICS en sont au courant. Ces deux services peuvent-ils nous assurer que les patient-e-s sont encadré-e-s correctement au CTJ ?*

Concernant les malentendus dont fait état le rapport annuel 2019 de la Fondation Espace Thérapeutique et qui concerneraient la DSAS et la DICS, ceux-ci font probablement en partie allusion aux décisions prises en lien avec le projet-pilote et mentionnées sous le point 1. Ces décisions ne mettent pas en péril l'encadrement et le suivi des enfants et des jeunes. Par ailleurs, il est important que le CTJ et le RFSM puissent collaborer dans l'intérêt des patient-e-s qui ont besoin de ces deux structures.

Le Conseil d'Etat relève par ailleurs qu'une extension de l'offre pour les adolescents et adolescentes germanophones fera l'objet d'une étude pilotée par les services de la Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS) et de la Direction de la santé et des affaires (DSAS). L'évaluation des besoins réels et l'optimisation des ressources à disposition feront partie des premières phases de l'analyse qui, en raison de la pandémie, n'a pas encore pu débuter mais devrait être lancée dans le courant de l'année 2021.

11 mai 2021